

Conseil communal de Lausanne :

Rapport de la commission No 83

Chargée de répondre au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier de Valmont – Praz-Séchaud – Vennes »

Membres présents : Julien Eggenberger, Nicole Graber, Thérèse de Meuron, Eddy Ansermet, Séverine Evéquo, Bertrand Picard, Sandrine Schlienger (en remplacement de Fabrice Moscheni), Johan Pain (présidence-rapporteur)

Membre excusé : André Mach

Municipalité et administration :

Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert

Michel Reichard, chef du service des parcs et domaines

Pierre Sterchi, chef de la division planification et projets du service des parcs et domaines

Stéphanie Ghalouni, service parcs et domaines (que je tiens à remercier pour ses précieuses notes de séance)

Date et lieu : le 21 novembre 2013 à 15H00, salle de conférence du Service financier, Place Chauderon 9 – 1^{er} étage

D'emblée, le postulant présente son idée de demander à la Municipalité d'étudier un plan de développement des espaces verts publics dans ces quartiers lausannois. Il relève que ceux-ci sont en plein développement avec une population importante et que l'idée au final qu'un parc public soit proposé aux habitants

La Municipale relève que la question posée est pertinente. Bien que vert du fait d'un couloir arboré qui longe les ruisseaux ou rivières du nord de la ville, notamment la Vuachère et le Flon, le nord-est de la ville est peu fourni en espaces forestiers inaccessibles.

Ces surfaces végétales existant ne peuvent être considérées comme des espaces arborisés de loisirs mais ils remplissent également d'autres fonctions importantes.

La Municipalité rejoint donc les préoccupations du postulant. Dans le cadre des réflexions actuelles, un parc est prévu vers 2019 dans le plan des investissements non publié de la Municipalité sur 10 ans.

Une discussion générale avec l'ensemble des membres de la commission est engagée. Il en ressort un soutien des commissaires à cette proposition du postulant avec certaines remarques ou questions :

- les habitants du quartier sont attirés par l'idée d'avoir une zone de loisirs arborisée pour autant que ce ne soit pas qu'un simple espace vert mais que ce soit réellement une place conviviale
- le développement dans la zone des Fiches de ce nouveau quartier devrait être lié au projet du postulant
- la consultation des habitants de ces quartiers concernés devrait être améliorée par une réelle démarche participative
- plusieurs remarques sur les endroits éventuels pour réaliser ce futur espace vert sont émises de la part de plusieurs commissaires
- des interrogations sur le périmètre vraiment concerné du fait qu'il est question dans le postulat de trois quartiers (Valmont, Praz-Séchaud, Vennes)

En conclusion du débat au sein de la commission, le postulant demande qu'une réflexion soit menée. Il pense que le plan de développement n'est pas un terme qui est défini par la loi sur l'aménagement du territoire, ce n'est donc pas pour lui une force légale. L'autre manière aurait été de rédiger en disant « on veut un parc à cet endroit-là » nécessitant simplement une réponse positive ou négative de la Municipalité. Le postulant relève que la réflexion à faire sur la manière dont les espaces sont reliés entre eux fait partie de ces espaces verts, comment ces espaces verts sont accessibles, comment traverse-t-on les axes de circulation ? Ce sont des questions qui vont ensemble. C'est donc un rapport de la Municipalité qu'il attend.

La Municipale résume la demande du postulant à la Municipalité qui serait la remise d'une analyse de la situation avec une présentation des différentes opportunités et des projets qui seraient proposés à moyen terme mais donc pas un outil au sens formel de l'aménagement du territoire.

Vote final de la commission No 83 :

La prise en considération du postulat se résumant à une demande à la Municipalité pour la réalisation d'une analyse de la situation avec une présentation des différentes opportunités et des projets qui seraient proposés à moyen terme est acceptée à l'unanimité

Lausanne, le 10 décembre 2013

Président-Rapporteur

Johan Pain

